

Image not found or type unknown



+ de 18 mois dans une entreprise , quels sont mes droits ?

Par **nico65**, le **13/08/2012** à **20:55**

Bonjour ,

J'ai passé 8 mois dans une entreprise en intérim , puis ils m'ont fait un cdd de 1 an directement avec eux .Les échos n'étant pas favorable à l'embauche , quels sont mes droits ?Puis je prétendre à un cdi ?Quelles sont les conditions?Merci par avance si quelqu'un me répond .

Bonne soirée

Par **P.M.**, le **13/08/2012** à **22:11**

Bonjour,

Il faudrait connaître le motif de recours du ou des contrats de mission d'intérim et d'autre part du CDD...